



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
4 août 2022

Original : anglais
Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-huitième session

En ligne, 13, 14 et 16 septembre 2021 et Dakar,
12–16 septembre 2022*

Collaboration entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les ministres africains des finances et de la planification économique

Note du secrétariat

I. Introduction

1. L'Afrique détient environ 30 % des réserves minérales du monde, 65 % de ses terres arables et 10 % de ses sources d'énergie renouvelables internes, et sa pêche génère une valeur estimée à 24 milliards de dollars. La couverture de la forêt ombrophile africaine est la deuxième plus grande au monde, après l'Amazonie. Les tourbières du bassin du Congo, par exemple, stockent près de 30 % du carbone des tourbières tropicales de la planète, soit l'équivalent d'environ 20 ans d'émissions de combustibles fossiles des États-Unis d'Amérique. Mais près de 3 millions d'hectares de forêts ombrophiles en Afrique disparaissent chaque année, entraînant une dégradation des sols et des régimes climatiques instables qui réduisent le produit intérieur brut de la région de 3 % par an¹. La gestion durable et l'utilisation judicieuse des considérables richesses naturelles de l'Afrique sous-tendent la renaissance économique du continent africain qui conduira au maintien de la paix et de la stabilité et encouragera les investissements dans le développement socio-économique.

2. Alors que l'on prévoyait un rebond de la croissance économique en Afrique à court et à moyen termes, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a annulé les progrès réalisés au cours des deux dernières décennies en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, en particulier en ce qui concerne l'élimination de la pauvreté, la santé, l'éducation et l'emploi, ce qui affecte à son tour les progrès réalisés au fil des ans en matière de protection de l'environnement. L'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine en violation du paragraphe 4 de l'article 2 de la Charte des Nations Unies a exacerbé la situation en faisant grimper les prix des denrées alimentaires, ce qui risque d'accroître la faim et l'insécurité alimentaire. Ces chocs externes ont souligné la nécessité pour les pays de se diversifier, de tirer parti de la Zone de libre-échange continentale africaine et de recourir aux technologies numériques pour renforcer leur résilience et accélérer l'industrialisation des secteurs productifs de leurs économies.

* Conformément à la décision prise à la réunion du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue le 26 mai 2022, la dix-huitième session de la Conférence, qui avait été ajournée le 16 septembre 2021, reprendra en présentiel à Dakar du 12 au 16 septembre 2022.

¹ <https://www.unep.org/news-and-stories/story/africa-restoring-ecosystems-central-green-recovery#:~:text=When%20African%20Ministers%20of%20Environment,the%20pandemic%20sprang%20to%20life>.

3. Des études ont montré que les investissements dans l'économie verte pourraient créer un grand nombre d'emplois et contribuer à accélérer la reprise économique. Par exemple, les recherches menées par les partenaires du Green Fiscal Policy Network au Fonds monétaire international, portant sur 72 économies avancées et marchés émergents, ont révélé qu'en périodes d'incertitude, une augmentation des investissements publics de 1 % du produit intérieur brut permettrait de créer entre 20 et 33 millions d'emplois dans ces pays (ce qui représente quelque 2,2 milliards de travailleurs)². Les résultats suggèrent que la demande réagit fortement aux chocs d'investissement public, peut-être parce qu'ils sont révélateurs de l'engagement d'un gouvernement à favoriser la croissance et la stabilité. En augmentant la confiance, une poussée des investissements publics est également susceptible d'encourager les investissements des entreprises, qui pourraient autrement rester prudentes dans leurs décisions en matière d'embauche et d'investissement³.

4. Le Fonds monétaire international a également estimé que les multiplicateurs associés aux dépenses écologiques étaient de 2 à 7 fois plus importants que ceux associés aux dépenses non écologiques, en fonction du secteur, de la technologie et de l'horizon concernés⁴. Les recherches sur les investissements verts en Afrique du Sud indiquent qu'ils apportent une plus forte valeur ajoutée brute et une plus forte création d'emplois que les investissements « traditionnels » basés sur les combustibles fossiles. En effet, les investissements dans les initiatives vertes pourraient permettre de créer jusqu'à 60 % d'emplois supplémentaires à court terme et de générer une valeur économique supérieure de 140 % à long terme, par rapport aux solutions traditionnelles basées sur les combustibles fossiles⁵.

5. Une analyse des options qui s'offrent à la République démocratique du Congo a également montré les gains qui pourraient être réalisés en investissant dans le capital naturel, parmi lesquels on peut notamment citer le reboisement et l'agroforesterie, ainsi que la construction d'installations basées sur la nature dans les zones urbaines. Les énergies renouvelables à l'échelle industrielle pourraient accroître le taux de pénétration de l'électricité dans l'économie, tandis que l'utilisation généralisée de mini- et micro-réseaux pourrait permettre d'alimenter en électricité jusqu'à 10 millions de personnes. Globalement, ces investissements pourraient créer 130 % d'emplois en plus et 280 % de production économique en plus par rapport aux investissements traditionnels dans les mêmes secteurs. Le potentiel des stratégies d'investissement vertes est encore plus important, compte tenu de la manière dont elles soutiendraient le développement futur de l'économie africaine⁶.

6. Le Fonds monétaire international a conclu que le strict minimum dont les pays africains auront besoin jusqu'en 2025 pour apporter une réponse adéquate à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est d'environ 285 milliards de dollars⁷. En outre, l'Afrique est également confrontée à un déficit de financement de plus de 100 milliards de dollars par an pour faciliter l'adaptation aux changements climatiques⁸. Le calendrier des plans de relance aura des répercussions sur la croissance économique en Afrique et sur la capacité des pays africains à atteindre leurs objectifs de développement. Il est essentiel d'améliorer la mobilisation des ressources nationales, de veiller à l'efficacité des dépenses et d'adopter des politiques visant à attirer les financements du secteur privé et à améliorer la gouvernance⁹. Une révision urgente des dépenses climatiques inefficaces et des dépenses publiques nuisibles à la nature, telles que les subventions aux combustibles fossiles, les subventions à la pêche et les subventions agricoles non durables, est nécessaire pour parvenir à une relance plus saine et plus durable, équitable et efficace.

² greenfiscalpolicy.org/.

³ Fonds monétaire international, *Fiscal Monitor: Policies for the Recovery* (Washington, D.C., octobre 2020).

⁴ <https://www.imf.org/en/Publications/WP/Issues/2021/03/19/Building-Back-Better-How-Big-Are-Green-Spending-Multipliers-50264>.

⁵ Brian O'Callaghan, Julia Bird and Em Murdock, *A Prosperous Green Recovery for South Africa* (Oxford University Economic Recovery Project, SSEE and Vivid Economics, 2021).

⁶ Commission économique pour l'Afrique, *Construire l'avenir pour une relance verte en Afrique* (Addis-Abeba, 2021).

⁷ Remarques de Kristalina Georgieva lors du sommet sur le financement des économies africaines, Fonds monétaire international, 18 mai 2021.

⁸ www.imf.org/en/Publications/fandd/issues/2021/09/fighting-climate-change-in-Africa-ireri.

⁹ Remarques de Kristalina Georgieva; voir la note de bas de page 7.

7. La dette et la triple crise planétaire des changements climatiques, de la perte de biodiversité et de la pollution et des déchets sont intimement liées, tout comme la santé de la planète et la santé humaine, un fait que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a brutalement rappelé. Sans un allègement substantiel, concret et durable de la dette, les pays en développement devront, sous l'effet des pressions qui s'exerceront, exploiter le capital naturel pour rembourser leurs dettes à court terme, mettant ainsi de côté les ambitions qu'ils nourrissent en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques. Les pays africains ne font pas exception à la règle. Par ailleurs, la crise climatique peut exacerber les vulnérabilités liées à la dette en augmentant les coûts des emprunts souverains.

8. Il est de plus en plus manifeste que les questions environnementales sont trop vastes pour être traitées par une entité unique et elles requièrent donc les efforts concertés de tous les secteurs de notre société de plus en plus interconnectée aux niveaux régional et mondial. Les partenariats offrent un mécanisme pour favoriser une telle action commune ainsi qu'une occasion pour les acteurs non traditionnels et non étatiques de s'impliquer dans l'action en faveur de l'environnement et dans l'action climatique ainsi que de contribuer à la prospérité de l'Afrique. Encourager les alliances entre les secteurs des finances, du développement économique et de l'environnement offre des possibilités d'accélérer l'action en faveur de l'environnement et l'action climatique, ce qui sera propice à la mise en place d'un cadre politique et réglementaire dans lequel inscrire la formulation et la mise en œuvre de solutions aux fins de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

II. Bien-fondé d'une collaboration entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les ministres africains des finances et de la planification économique

9. Faire de l'action environnementale un catalyseur du développement socio-économique nécessite la mise en œuvre cohérente d'actions dans différents secteurs. Cette cohérence doit être consolidée au niveau politique, grâce à une harmonisation des politiques et de leur mise en œuvre dans les différents ministères complémentaires, de manière à créer un environnement politique favorable à l'échelle gouvernementale.

10. Les réalités qui menacent directement les progrès de l'Afrique vers la réalisation des objectifs de développement durable nécessitent que l'on réoriente de manière substantielle la manière dont l'Afrique envisage l'action environnementale et climatique. Une telle action ne peut plus être une simple note dans le développement général ; l'environnement doit désormais jouer un rôle stratégique, en fournissant des solutions novatrices pratiques et abordables pour combler les lacunes qui entravent la réalisation du développement socio-économique de l'Afrique, l'objectif final étant d'accélérer les progrès de l'Afrique vers la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. C'est ce qui a conduit à l'adoption, lors de la seizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) qui s'est tenue à Libreville du 12 au 16 juin 2017, de la Déclaration inédite de Libreville sur l'investissement dans des solutions environnementales novatrices et de la décision fondatrice 16/1 sur l'investissement dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 en Afrique.

11. Avec la décision 16/1, l'Afrique a établi des leviers politiques de haut niveau pour l'action environnementale en tant qu'accélérateur de la transformation socio-économique, plutôt qu'en tant qu'obligation réglementaire, comme on le considère traditionnellement. Cette logique a été portée au niveau des politiques mondiales lors de la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui s'est tenue à Nairobi du 4 au 6 décembre 2017, où l'Afrique, en collaboration avec la communauté internationale, a parrainé la résolution 3/5 intitulée « Investir dans des solutions environnementales novatrices pour accélérer la mise en œuvre des objectifs de développement durable ».

12. La seizième session de la CMAE et la troisième session de l'Assemblée des Nations Unies sur l'environnement ont marqué un tournant décisif qui a couronné l'engagement de la Conférence au fil des ans vers une orientation stratégique claire visant à tirer parti de l'environnement en tant que fournisseur de solutions pratiques pour le développement général. Par le biais de la décision 16/1 et de la résolution 3/5, la CMAE a proposé une série d'innovations pour promouvoir cet objectif, notamment des innovations en matière de politique, de catalyseurs du marché, de financement, de partenariat, d'éducation et de technologie.

13. Ce positionnement a été davantage renforcé lors de la septième session extraordinaire de la CMAE qui s'est tenue à Nairobi du 17 au 19 septembre en 2018, au cours de laquelle la Déclaration de Nairobi sur la mise en œuvre des politiques environnementales par le biais de solutions novatrices aux problèmes environnementaux en Afrique a été adoptée. Dans cette déclaration, les ministres africains de l'environnement exhortaient les États africains « à investir dans des approches novatrices urgemment requises, à leur donner la priorité et à commencer la mise en œuvre intrinsèque de solutions novatrices aux défis environnementaux qui stimulent la richesse globale et renforcent simultanément la résilience climatique, tout en soutenant la réalisation des multiples cibles liés aux objectifs de développement durable ».

14. Lors de la quinzième session de la CMAE, qui s'est tenue au Caire du 2 au 6 mars 2015, quelques mois avant l'adoption de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les ministres africains de l'environnement ont pris acte des conclusions du rapport intitulé « *Africa's Adaptation Gap 2 : Bridging the gap - mobilizing resources* ». Ces conclusions ont servi de base à l'élaboration de la position africaine commune sur la parité entre l'adaptation et l'atténuation dans l'Accord de Paris, y compris dans l'allocation des ressources, qui a été reflétée au niveau mondial dans l'adoption du paragraphe 4 de l'article 9 de l'Accord de Paris. En outre, l'adoption du Programme 2030 et de ses objectifs de développement durable a conduit les ministres africains de l'environnement à affirmer que le capital naturel était essentiel pour le développement durable et l'élimination de la pauvreté en Afrique. À cette fin, les ministres africains de l'environnement, lors de la quinzième session, ont adopté la Déclaration du Caire sur la gestion du capital naturel de l'Afrique au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté. L'adoption de cette déclaration a jeté les bases de la manière dont les richesses environnementales devraient être exploitées pour favoriser la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que la réalisation des aspirations énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

15. Lors de sa quinzième session, la CMAE a également adopté la décision 15/1 relative à l'exploitation durable du capital naturel de l'Afrique dans le cadre de l'Agenda 2063, dans laquelle les ministres africains de l'environnement ont convenu de prendre des mesures pour lutter contre le commerce illicite des ressources naturelles de l'Afrique et de mettre en place des politiques et des mesures institutionnelles appropriées pour exploiter pleinement le potentiel du riche patrimoine naturel de l'Afrique et créer une valeur ajoutée dans la gestion durable des ressources naturelles. Cette décision a été prise après qu'une analyse ait révélé que l'Afrique perdait chaque année environ 195 milliards de dollars en raison des flux financiers illicites, de l'exploitation minière illégale, de l'abattage illégal, du commerce illégal d'espèces sauvages, de la pêche non réglementée et de la dégradation et de la perte de l'environnement¹⁰.

16. Malgré les décisions importantes prises au fil des ans par la CMAE, l'Afrique est à la traîne pour ce qui est de réaliser la promesse des objectifs de développement durable, qui ne seront peut-être pas tous atteints si la tendance actuelle se poursuit. Les objectifs de développement durable sous-tendent à la fois la durabilité environnementale et la prospérité socio-économique, qui sont au cœur du programme de la CMAE et de la vision du continent, telle qu'énoncée dans l'Agenda 2063.

17. La CMAE est un forum permettant de définir la politique régionale en matière d'environnement et de développement durable. Toutefois, ce mandat ne prévoit pas de système de responsabilité clair pour la mise en œuvre et l'exécution des décisions politiques. En conséquence, la mise en œuvre des décisions accuse un retard par rapport à leur promulgation et leur adoption, traditionnellement rapides, ce qui entraîne une déconnexion entre des décisions impressionnantes et l'impact tangible sur le développement qu'elles étaient censées avoir. Il serait donc prudent que la CMAE commence à accorder une plus grande attention à la mise en œuvre de ses décisions et à l'évaluation de leur impact.

18. Lors de la quarantième réunion du Comité d'experts de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, qui s'est tenue du 11 au 13 mai 2022 à Dakar, les experts ont noté que le COVID-19 et la guerre en Ukraine avaient déclenché une série de chocs mondiaux qui appelaient une réponse continentale et une action unifiée, notamment par la mise en place d'instruments régionaux et d'une nouvelle architecture financière pour faire face à ces chocs émergents. Les experts ont noté avec inquiétude l'impact des chocs sur les liquidités, car ils ont été ressentis non seulement en Afrique, mais aussi dans le monde entier. Ils ont estimé que la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui sera accueillie par l'Égypte du 6 au 18 novembre 2022, pourrait être

¹⁰ <https://www.unep.org/regions/africa/our-work-africa>.

mise à profit pour faire en sorte que les outils de la croissance verte puissent être mis à l'échelle afin d'accroître l'accès aux liquidités, la résilience et la durabilité¹¹.

19. La Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a par la suite adopté par consensus un total de 10 résolutions élaborées par le Comité d'experts, appelant à une action accélérée et à des partenariats renforcés. L'adoption d'une résolution sur la certification carbone est d'une importance capitale pour la CMAE. Dans cette résolution, la Conférence des ministres a noté avec inquiétude, comme l'indique le sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, que l'Afrique restait la région la plus vulnérable aux chocs climatiques tout en étant la moins responsable de l'augmentation inexorable des températures mondiales. Ils ont souligné l'importance cruciale du patrimoine naturel du continent et sa contribution incalculable à la séquestration des gaz à effet de serre nocifs, et ont mentionné en particulier des régions comme le bassin du Congo, qui jouent un rôle essentiel dans la régulation du climat de la Terre. Ils ont également constaté l'absence de processus efficaces de comptabilisation et de certification des émissions de carbone dans la région africaine pour encourager les efforts visant à maintenir ces puits de carbone et à réguler le climat de la Terre, tout en répondant à ses propres impératifs de développement, en fixant le prix de ces émissions d'une manière qui corresponde aux coûts sociaux correspondants.

20. Les lacunes notées dans la résolution sur la certification carbone constitueraient une bonne base pour lancer le mécanisme formel de collaboration entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les ministres africains des finances et de la planification économique.

III. Collaboration possible entre la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et les ministres africains des finances et de la planification économique

21. Compte tenu de ce qui précède, la CMAE devrait prendre des mesures délibérées pour collaborer activement avec les ministres des finances et de la planification économique de manière à instituer une collaboration formelle durable et à long terme qui garantira une transformation socio-économique et environnementale novatrice de l'Afrique, qui aura un impact. À cet égard, la Conférence pourrait envisager d'approuver les scénarios complémentaires suivants, qui pourraient être menés en parallèle, dans le but de renforcer la collaboration :

a) La tenue d'une réunion de courtoisie entre le Président de la CMAE et le Président de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique en vue de présenter le programme de collaboration ;

b) La tenue de réunions conjointes de collaboration entre le Bureau de la CMAE et le Bureau de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique en vue de définir les questions ;

c) L'organisation d'une session commune de la CMAE et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique afin de définir des orientations et des actions politiques novatrices pour accélérer le développement socio-économique et environnemental et les investissements verts sur le continent ;

d) La participation du Président de la CMAE aux réunions de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique afin d'expliquer les décisions de la CMAE qui ont des impacts socio-économiques.

22. En outre, la Conférence pourrait envisager d'approuver les domaines d'intervention recensés ci-après pour inclusion dans un programme de travail initial commun :

a) L'élaboration de cadres budgétaires durables afin d'assurer la mobilisation de ressources pour les contributions africaines déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation. L'existence d'un cadre africain commun pour la budgétisation durable faciliterait également la cohésion dans le traitement des priorités définies dans l'Agenda 2063 et dans le Programme de relance vert pour l'Afrique ;

b) Le développement de marchés du carbone à haute intégrité à travers le continent, permettant une cohérence avec les positions africaines sur la mise en œuvre de l'article 6 de l'Accord de Paris tout en renforçant les capacités d'émission de crédits carbone à haute intégrité basés sur des protocoles harmonisés. Cet axe de travail entre la CMAE et la Conférence des ministres africains des

¹¹ E/ECA/CM/54/4/Rev.1.

finances, de la planification et du développement économique pourrait inclure l'identification des possibilités d'introduire des marchés du carbone au sein de la zone de libre-échange continentale africaine.

IV. Principales recommandations soumises à l'examen de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

23. Les éléments suivants sont proposés comme recommandations clefs sur les interventions politiques aux fins d'examen la Conférence lors de la reprise de sa dix-huitième session :

- a) Lancer, à titre prioritaire, la collaboration entre la CMAE et la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, compte tenu de la nécessité urgente d'accélérer les progrès et de concrétiser les décisions par des mesures ;
 - b) Établir la forme et la fréquence de la collaboration entre la CMAE et les ministres africains des finances, de la planification et du développement économique ;
 - c) Mettre en place des mécanismes de financement novateurs dans le domaine de l'environnement et du développement durable sur le continent afin de réduire la dépendance de l'Afrique à l'égard des financements extérieurs et de renforcer les capacités de mobilisation des ressources nationales pour financer les investissements dans la résilience climatique ;
 - d) Utiliser l'environnement et l'action climatique comme des opportunités de développement économique et de création d'emplois ;
 - e) Charger le secrétariat de la CMAE de collaborer avec le secrétariat de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, la Commission économique pour l'Afrique, la Banque africaine de développement et la Commission de l'Union africaine dans cette initiative.
-